

INSTITUT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Siège social: 190 Fond de Bondry à 1342 Limelette

Adresse de contact : 40 rue Henri Lemaître 5000 Namur - Tél : 0476.906.365

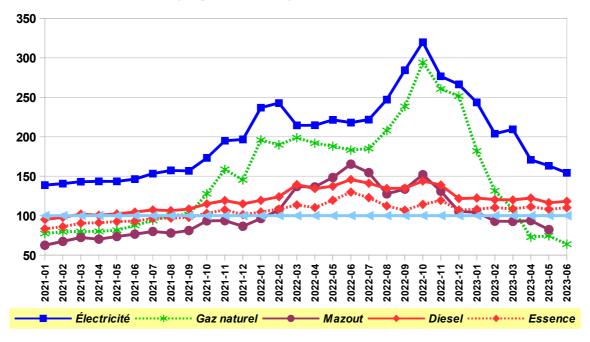
Site: http://www.iddweb.eu/ - E-mail: philippe.defeyt@skynet.be

Note de l'IDD - 7 juillet 2023 Version corrigée le 09-07-2023

Le pouvoir d'achat énergétique : évolutions 1990-2023

Les prix des énergies consommées par les ménages sont, comme le montre le graphique suivant, en recul depuis la fin 2022. Pour ce qui est de l'électricité, et plus encore du gaz, on peut même parler de chute des prix. Pour les carburants routiers le recul est moindre.

Prix des consommations énergétiques des ménages – Janvier 2021 > Juin 2023 – IPC – 2013=100



Dans ce contexte, cette note vise à mesurer l'évolution récente du pouvoir d'achat énergétique du belge moyen mais dans une perspective plus longue portant sur la période 1990-2023.

Notes méthodologiques :

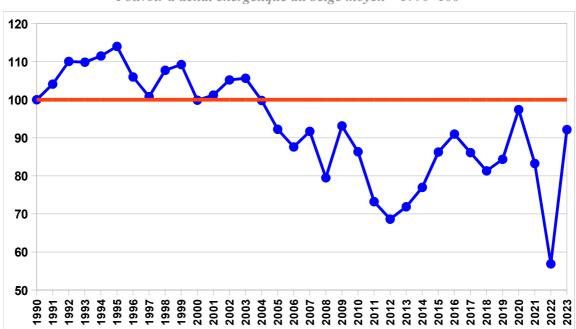
- on appelle l'évolution du pouvoir d'achat énergétique l'évolution du revenu disponible moyen pondérée par l'évolution moyenne des prix des consommations énergétiques; quand le revenu augmente plus vite que le prix des consommations énergétiques, le pouvoir d'achat énergétique augmente (et inversement);
- les indicateurs sont exprimés en indices 1990=100 ; on a choisi 1990 comme ancrage des indices parce que c'est la période à partir de laquelle on peut parler d'une irruption du réchauffement climatique dans les débats publics ; 1990 est aussi, au demeurant, la référence pour certains objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre ;
- les données proviennent pour l'essentiel de l'IPC; mais, par cohérence méthodologique avec les règles utilisées en Belgique pour les évolutions des prix de l'électricité et du gaz, les évolutions du prix du mazout de chauffage utilisées sont celles calculées par Eurostat (IPCH);
- l'indice des prix énergétiques est une moyenne pondérée des évolutions des prix à la consommation des énergies consommées par les ménages¹.

¹ Pour les données plus anciennes (avant 1996), voir : Philippe Defeyt, « Les prix des consommations énergétiques des ménages : une perspective de long terme », IDD, février 2022 (version corrigée), pour les sources et calculs.

Le graphique suivant montre l'évolution du pouvoir d'achat énergétique pour la période 1990-2023, en faisant l'hypothèse que les prix des consommations énergétiques observés en juin 2023 restent à ce niveau jusqu'à la fin de l'année.

Sur base de cette hypothèse, on constate que :

- le belge aura retrouvé, en 2023, un pouvoir d'achat énergétique supérieur à celui de 2021 (92,2 versus 82,2 par rapport à 1990=100); rappelons que c'est au cours du 4ème trimestre de 2021 que les prix énergétiques ont commencé à s'envoler (voir graphique de la première page);
- le recul massif du pouvoir d'achat énergétique observé en 2022 est donc plus qu'effacé ;
- si, en 2023, le pouvoir d'achat énergétique est d'environ 8% moindre qu'en 1990, il est supérieur aux niveaux observés en 2006, 2008, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2021, soit 12 années sur un total de 19 années depuis 2005 (année où l'indice descend durablement en-dessous de 100) ; le niveau de 92,2 en 2023 est quasiment égal au niveau moyen de la période 1990-2022 (93,1).



Pouvoir d'achat énergétique du belge moyen – 1990=100

Quatre commentaires:

- on peut se demander si le recul, somme toute modéré, du pouvoir d'achat énergétique par rapport à 1990 est bien en phase avec la nécessité de changer en profondeur les comportements des ménages en matière de consommation d'énergies (fossiles); dit plus crûment, les énergies (fossiles) ne seraient-elles pas encore trop bon marché?;
- rappelons à cet égard que ce sont les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre <u>globales</u> qu'il faut considérer en matière climatique ; si on tient compte de l'augmentation de la population entre 1990 et 2023 (+17,5%), le pouvoir d'achat énergétique de l'ensemble des ménages belges² est en 2023 <u>supérieur</u> de 8,3% à ce qu'il était en 1990 ;
- insistons bien sur le caractère hypothétique des données de 2023, parce que les prix des consommations énergétiques peuvent remonter d'ici la fin de l'année – ceci dit, la hausse devrait déjà être significative pour que le niveau du pouvoir d'achat énergétique de 2023 descende en-dessous du niveau de 2021 – mais aussi parce que l'estimation du revenu disponible peut encore évoluer;
- on s'est servi des données des prix telles que fabriquées par StatBel ; mais on doit continuer, je pense, à améliorer les méthodologies utilisées ; c'est indispensable, même si je ne pense

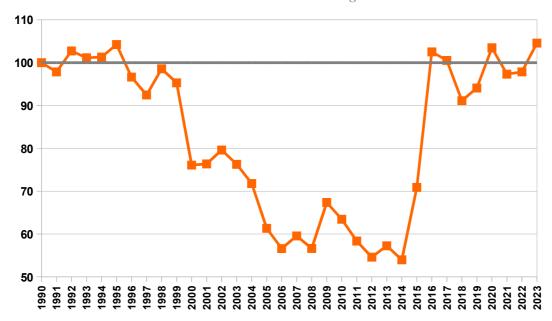
² Et non de la Belgique comme écrit erronément dans la version précédente.

pas que cela modifierait sensiblement les tendances de long terme mises en évidence ici.

Enfin, pour éclairer le débat sur les prix relatifs, le graphique suivant montre comment a évolué le prix de l'électricité versus la moyenne des prix des autres énergies en indice 1990=100.

Le graphique se lit comme ceci (exemple) : le niveau de 104,6 en 2023 signifie que, par rapport à 1990, le prix de l'électricité a augmenté de 4,6% de plus que la moyenne des autres énergies.

La principale observation est que, tendanciellement, le prix <u>relatif</u> de l'électricité a baissé entre 1990 et 2014 et augmenté depuis lors pour se stabiliser, en fin de période, à des niveaux relativement proches de ceux observés au début des années 90.



Prix de l'électricité versus Prix des autres énergies – indice 1990=100

<u>Sources</u> : Bureau fédéral du Plan, Eurostat, NBB. Stat, StatBel et travaux antérieurs de l'IDD Calculs et estimations : IDD